

SÉANCE extraordinaire

Le 2 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 décembre 2021, à 12 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

211202.400 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – GESTION N&R DUGUAY – 1, AVENUE DU PARC INDUSTRIEL – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 1, avenue du Parc Industriel, quartier Pabos (lot 6 480 995) afin de régulariser la marge actuellement non conforme de l'entrepôt existant et pour à l'agrandissement de l'entrepôt;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation de l'entrepôt existant, montrant également l'agrandissement projeté, a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 2021, minute 4453;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres ceux d'assurer le maintien et la bonification de l'offre commerciale et de services;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par Gestion N&R Duguay, soit une réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal situé dans la zone 2024-I de 9 mètres à 5,35 mètres.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé par madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure telle que déposée par Gestion N&R Duguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202.401 VENTE PAR «VILLE DE CHANDLER» EN FAVEUR DE GESTION N & R DUGUAY INC.» / LOT 6 434 138

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu ce qui suit:

1. Que la Ville de Chandler autorise la vente à intervenir avec «GESTION N & R DUGUAY INC.» d'un l'immeuble sans numérotation civique situé dans le secteur de Pabos, Ville de Chandler, (Québec), G0C 2H0, connu comme étant formé du lot SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-HUIT (lot 6 434 138), au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;
2. Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de CINQ MILLE dollars (5,000.00 \$), plus taxes, le cas échéant;
3. Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par l'acquéreur;
4. Que monsieur Gilles DARAÏCHE, maire, et monsieur Roch GIROUX, directeur général et greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202.402 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. – TRAVAUX DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE SUR LA RUE POINTE-AUX-GENIÈVRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 5802700372 au montant de 24 986.14 \$, toutes taxes comprises, à EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC., pour des travaux supplémentaires de mise en forme et de pavage de la rue Pointe-aux-Genièvres, quartier Newport.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé de la réserve financière carrière et sablière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202.403 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraîche propose la levée de l'assemblée à 12 h 06.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier